

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 3 Juin 2021

SEANCE DU 10 JUIIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie — Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. MARIN Michel pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. BLANC Romain (arrivé à 19h18, participe au vote à partir du point n°12) pouvoir à Mme Catherine DEFAUX – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. Christian TOULOUSE - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

3 - DON AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – VIN DE L'ERMITAGE

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que, par délibération du 12 Mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à procéder à la vente de bouteilles de vin de la récolte 2019 de l'Ermitage.

Monsieur le Maire précise que le stock de vin a entièrement été vendu soit 111 cartons de 6 bouteilles. Le prix du carton a été fixé à 25 € soit une recette d'un montant de 2 775 €.

Aussi, il convient d'autoriser le reversement de la recette au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Délibération n°30 du Conseil Municipal en date du 12 Mars 2021 ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- d'autoriser le versement de la recette de 2 775€ au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Juin 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT